

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
13 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du 19 novembre 2018

Le lundi 19 novembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Néant.

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :
Versement de subvention pour l'organisation du Carnavallex

Le Maire rappelle la réforme de la nomenclature M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006. Les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation, ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel voté en début d'année. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus au budget prévisionnel. L'attribution intervient désormais au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les p'tits Loups » a organisé le 24 mars 2017, le « Carnavallex », manifestation gratuite à destination des habitants du village. Un bilan financier a été remis comme justificatif de l'opération.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de **150 €** au Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups », au titre du « Carnavallex » 2018.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018, article 6574.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gerard CROZIER